

ACTEUR PRAP 2S : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES

PUBLIC VISE



Tout personnel intervenant à domicile

PREREQUIS



Pas de prérequis pour cette formation

MODALITES



La formation se déroule sur 21h, soit 3 jours (2 jours consécutifs + 1 jour)



Groupes de 6 à 10 participants maximum autorisé par l'INRS

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT



Séance de formation en salle et en chambre reconstituée, documentations diverses remise aux stagiaires, mises en situation et échanges autour de la pratique professionnelle.

FORMATRICE



CHAUVEY Valérie, psychomotricienne, en tant qu'organisme de formation habilité par l'INRS à dispenser la formation PRAP 2S



TARIFS (TVA NON APPLICABLE)



Intra : nous consulter



Inter : 126€/jour/stagiaire soit **378€/stagiaire**

REPAS OFFERTS

Objectifs

- La formation d'Acteur PRAP 2S vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique au travail auxquels il est exposé. Il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Il améliore sa maîtrise des transferts et de mobilisations des personnes avec ou sans matériels.

Contenu



Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure



Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure



Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort



Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Suivi / Evaluation



Remise du programme de formation au stagiaire, à son arrivée en formation ; Feuille d'émargement pour contrôle de la présence



Pendant la formation : étude de cas, mise en situation professionnelle, et épreuve certifiante



Remise des aide-mémoire Acteur PRAP



Remise d'une attestation de suivi de formation pour les stagiaires n'ayant pas obtenu le certificat Acteur PRAP, mais ayant suivi la totalité de la formation.



Remise d'une attestation à l'issue de la formation



Questionnaire satisfaction remis à chaque stagiaire, dans un processus d'amélioration continue



Adaptation possible du parcours (à voir avec notre Référente Handicap)

Dates



En fonction des besoins de la structure employeur.

Alpes Sud Formation

4, avenue Demontzey 04000 DIGNE-LES-BAINS

www.alpes-sud-formation.fr

SIRET : 850 353 798 00018

Mise à jour : juin 2020

5-7 impasse de Bonne 05000 GAP

contact@alpes-sud-formation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93040091804 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.